Envoyé en préfecture le 17/05/2018

Reçu en préfecture le 17/05/2018

Affiché le 17/05/2018

ID: 056-215601477-20180514-2018D48-DE

COMMUNE DE NIVILLAC

Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit Le quatorze mai Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué, S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie Sous la présidence de Monsieur GUIHARD Alain, Maire Date de convocation du conseil municipal : 2 Mai 2018

Conseillers en exercice : 27 Conseillers présents : 20 Votants : 23

PRESENTS: Mme AMELINE Yolande- M. BOCENO Julien- M. BOUSSEAU Yannick- M. CHESNIN Nicolas- M. DAVID Gérard- M. DAVID Guy- Mme DENIGOT Béatrice- M. FREOUR Jean-Claude- Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle- M. GERGAUD Henri- M. GOMBAUD Jean-Paul- Mme GRUEL Nathalie- M. GUIHARD Alain- M. LE HUR Jérôme- M. LORJOUX Laurent- M. OILLIC Jean-Paul- Mme PANHELLEUX Françoise- Mme PERRAUD Chantal- Mme PERRONNEAU Claire-Lise- M. SEIGNARD Jérôme

ABSENTS EXCUSES: Mme DESMOTS Isabelle- Mme PHILIPPE Jocelyne- M. PRAT Pierre

<u>ABSENTS :</u> M. CHATAL Jean-Paul- Mme HUGUET Evelyne- Mme LEVRAUD Françoise- M. TATTEVIN Frédéric

<u>POUVOIRS</u>: Mme DESMOTS Isabelle à M. DAVID Gérard- Mme PHILIPPE Jocelyne à Mme DENIGOT Béatrice- M. PRAT Pierre à Mme GERARD-KNIGHT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. SEIGNARD Jérôme (élu à l'unanimité)

<u>Délibération n°2018D48</u>: Tarifs des séjours courts ALSH ETE 2018

Comme chaque année, l'Accueil de Loisirs proposera en juillet et août 2018, des mini-camps pour les 3/6 ans, les 6/9 ans et les + de 10 ans.

Cette année, les séjours courts auront lieu pour les 3/6 ans au camping de Kerfalher à PÉNESTIN (56) du 8 août au 10 août 2018 avec pour thème « l'environnement », pour les 6/9 ans au camping municipal à SAINT-JUST (35) 24 juillet au 31 Juillet 2018 avec pour thème « la préhistoire », pour les + de 10 ans au camping municipal du Kerver à SAINT-GILDAS-DE RHUYS (56) du 31 juillet au 3 août 2018 avec pour thème « la voile ».

Il est proposé d'appliquer les tarifs figurant dans les tableaux en annexe de la délibération, tarifs élaborés en fonction du coût des différents séjours (transport, hébergement, repas, activités) et du Quotient Familial (QF).

L'assemblée est invitée à se prononcer sur ces propositions tarifaires.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

Vu l'intérêt de proposer des séjours courts pendant les vacances estivales aux enfants, Vu les tarifs proposés par le Service Enfance Jeunesse,

Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de RENNES - Hôtel de Bizien- 3 Contour de la Motte, 35044 Rennes- dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 17/05/2018 Reçu en préfecture le 17/05/2018 Affiché le

ID: 056-215601477-20180514-2018D48-DE

- Souscrit aux tarifs de séjours courts proposés par le service Enfance/Jeunesse et joints en annexe de la délibération,
- Donne tous pouvoirs au Maire pour faire procéder à la mise en œuvre et à l'application de cette délibération.

Cette délibération annule remplace la délibération n°2018D46 visé le 16/05/2018

Pour extrait conforme,

Le Maire **Alain GUIHARD**

Budget prévisionnel séjour été 2018 - Plus de 10 ans. Thème: Voile

du 31 juillet au 3 août Presqu'île de Rhuys

DEPENSES				RECETTES		
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles	
- adultes (forfait) - animateurs		2	4	h	(118€X12 enfts)	1416,00
- enfants (forfait)		12	4			- 120,00
Total hébergement				242,00	PSO	
Activités					(0,54€X12 enftsX10HX4 jrs)	259,20
séance voile	19,00	12,00	2	456,00	(,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	255,20
					Subvention CEJ (max 55% du	
Total activité				456,00	reste	
Restauration					à charge)	492,14
	6,00	12,00	3,5	252,00		
Transport A/R				476,00		
Total				1 426,00	Reste à charge commune	402,66
Prix moyen /enfant				118,83		
		Nbre		110,03		
		animateurs	Heures*			
Salaires bruts animateurs						
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	2	52	1 144,00		
* correspond à l'indice majoré 325	. 1					
(indice plancher) de rémunération						
dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 144,00		
total				2 570,00		2570,00

^{*10}h/jour + 3h/nuit X 4 jours = 52h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0 à 560€	100€
T2 de 561€ à 750€	105 €
T3 de 751€ à 900€	110€
T4 de 901€ à 1100€	115 €
T5 1101€ et plus	120€

Hors convention

151€ (sans reste à charge pour la commune)



ID: 056-215601477-20180514-2018D48-DE

Budget prévisionnel séjour été 2018 - 3/6 ans. Thème: Environnement

du 8 au 10 août à Pénestin

DEPENSES				RECETTES		
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement		,	,		Participation des familles	
- adultes (forfait) - animateurs		3	3		(76€*12 enfts)	912,00
- enfants (forfait)		12	3		(, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	312,00
- brachement électrique						
- emplacement						
Total hébergement				171,10	PSO	
Activités					(0,54€*12 enfts*10h*3 jrs)	194,40
animation nature PEP	125,00		2	250,00	(0,5 10 12 01113 1011 5)13/	134,40
				200,00	Subvention CEJ (max 55% du	
		- / /			reste	
					à charge)	601,53
Total activités				250,00		
Restauration:						
	6,00	12	2,5	180,00		
Transport A/R				312,00		
sous total				913,10	Reste à charge commune	492,17
Prix moyen /enfant				76,09		
		Nbre				
Calaina kan a		animateurs	Heures*			
Salaires bruts animateurs						
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	3	39	1 287,00		
* correspond à l'indice majoré 325						
(indice plancher) de rémunération						
dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 287,00		
total				2 200,10		

^{*10}h/jour + 3h/nuit X 3 jours = 39h

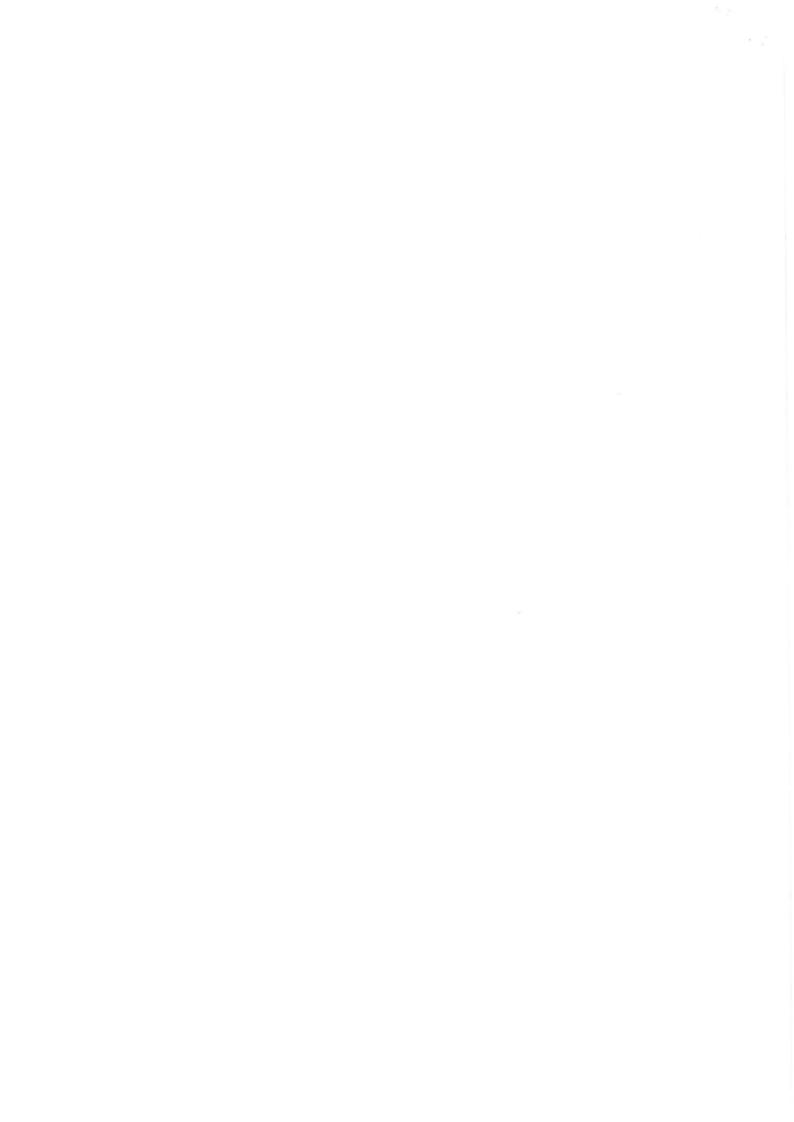
PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0 à 560€	60€
T2 de 561€ à 750€	65 €
T3 de 751€ à 900€	70€
T4 de 901€ à 1100€	75 €
T5 1101€ et plus	80€

Hors convention

116€ (sans reste à charge pour la commune)



ID: 056-215601477-20180514-2018D48-DE

Budget prévisionnel séjour été 2018 - 6/9 ans. Thème: Préhistoire

du 24 au 27 juillet à Saint Just (35)

DEPENSES				RECETTES		
DESCRIPTIF	PU	Nbre de pers	Nbre de jours	TOTAL		
Hébergement					Participation des familles	
- adultes (forfait) - animateurs		2	4		95€*12enfants	1140,00
- enfants (forfait)		12	4			
Total Hébergement				146,20	PSO	
Activités					(0,54€X12 enftsX10HX4 jrs)	259,20
Intervention CPIE Act Préhistoire	150,00		2	300,00		
Adhésion association CPIE	12,00		1	12,00		
					Subvention CEJ (max 55% du	
Total activités		1_ 1		312,00	reste	
Restauration:				0 12,00	à charge)	487,85
	6,00	12	3,5	252,00	a cinarge/	407,03
Transport A/R			,	432,00		
Sous total				1 142,20	Reste à charge commune	399,15
		-				,
Prix moyen /enfant				95,18		
		Nbre				
		animateurs	Heures*			
Salaires bruts animateurs						
10,04 €/heure * + 10% de CP	11,00	2	52	1 144,00		
* correspond à l'indice majoré 325						
(indice plancher) de rémunération						
dans la fonction publique territoriale						
Total encadrement				1 144,00		
total		•		2 286,20		2286,20

^{*10}h/jour + 3h/nuit X 4 jours = 52h

PROPOSITION TARIFS AU QUOTIENT FAMILIAL

Nivillac et communes conventionnées

T1 de 0 à 560€	75 €
T2 de 561€ à 750€	80€
T3 de 751€ à 900€	85 €
T4 de 901€ à 1100€	90 €
T5 1101€ et plus	95 €

Hors convention

128€ (sans reste à charge pour la commune)

